Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20230619-2023061904_04-DE Reçu le 26/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 06 19-04 : ACTION SOCIALE – Subvention 2023 au Centre communal d'action sociale de Vaugneray.

Nombre de conseillers		Date de la convocation: 09/06/2023
En exercice:	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation: 12/06/2023
Pouvoirs:	06	
Votants:	32	Affichage du compte rendu: 22/06/2023

Présents: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absents ayant remis pouvoir:

M Edouard WILLEMIN pouvoir à M Christian NEUVILLE

M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER

M Jean-Pierre NEMOZ pouvoir à Anne LANSON

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD

Absents ou excusés :

Chantal BERTHILLON

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le CCAS est un établissement public communal qui met en œuvre l'action sociale communale. A ce titre le CCAS gère différents services et établissements en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées et des personnes et familles en difficultés.

Pour poursuivre les actions du CCAS et les développer, la commune apporte un concours financier

Au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 35 000 € a été sollicitée.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission générale du 5 juin 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention de 35 000 € au CCAS.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

2 6 JUIN 2023

et de la publication en mairie le

2 6 JUIN 2023

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél: 04 78 45 80 48 - Fax: 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com